



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB

Procès-verbal

SEANCE N° 4/2008	DATE :	Jeudi 4 décembre 2008
	LIEU :	Bonfol, site de la DIB (visite) Bonfol, salle communale (séance)
	HEURE :	10h30 – 12h00 visite du site; 13h30 – 15h15 séance
	REDIGE PAR :	Kathrin Gschwind

PARTICIPANTS :

R. Longet	equiterre, Président
bci	
A. Aeby	bci Betriebs-AG
R. Luttenbacher	bci Betriebs-AG
Canton du Jura	
J. Fernex	RCJU/Office de l'environnement (ENV)
F. Schaffter	RCJU/Service juridique (JUR)
Confédération	
B. Hammer	Office fédéral de l'environnement (OFEV) – participation à la visite uniquement
Communes et institutions suisses	
P. Girardin	Commune de Bonfol
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol
Territoire de Belfort (administration, conseil général)	
J. Raymond	Conseil général du Territoire de Belfort
Franche-Comté (administration, conseil général)	
E. Recchia	DIREN Franche-Comté
(e.r. de M.-P. Collin-Huet)	
Haut-Rhin (administration, conseil général)	
J.-M. Comesse	DDAF Haut-Rhin
(e.r. de P. Scherrer)	
Région Alsace (administration)	
J. Gillet	DIREN Alsace
Communes françaises	
J. –R. Frisch	Maire, commune de Pfetterhouse
M. Heyer	Commune de Pfetterhouse
H. Ecoffey	Commune de Réchésy
Société civile	
J.-P. Egger	Collectif Bonfol - Pro Natura Jura
M. Forter	Collectif Bonfol - Consultant
M. Lassus	Commission de protection des eaux de Franche-Comté
EXCUSES :	
Canton du Jura	
J.-P. Meusy, A. Bapst,	RCJU/ENV
Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)	
S. Dierstein	Secrétaire générale du Sous-Préfet d'Altkirch
Territoire de Belfort (administration, conseil général)	
E. Lalaurie	DDAS Territoire de Belfort
Haut-Rhin (administration)	
P. Scherrer	DDAF Haut-Rhin
Société civile	
I. Chevalley	equiterre
P. Fedele	Collectif Bonfol – Unia Le Syndicat
S. Küffer Heer	Collectif Bonfol – Demeter Suisse

Introduction

- R. Longet ouvre la séance et remercie les représentants de bci pour l'organisation de la visite qui s'est déroulée le matin sur le site de l'assainissement. La visite a permis aux participants de se rendre compte de l'avancement des travaux.
- Il remercie également la commune de Bonfol pour l'accueil et fait part du mot de bienvenue du Maire de Bonfol, M. Jean-Denis Henzelin.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2008

R. Longet fait part de la demande de modification de M. Lassus, relative au **point 3** du PV. S'agissant de la partie "*questions, discussion*", M. Lassus souhaite que les noms des intervenants figurent au PV de la manière suivante: il avait posé les 3 premières questions. Ces questions avaient trait au devenir des poussières, aux filtres à charbon actif et aux incidents de Kölliken. Les deux questions suivantes concernant l'aération de la halle et les émissions de la cheminée étaient de Jean Raymond. La question concernant la consommation d'énergie émanait de J.-C. Hennet. La question sur les stations de mesure était de J.-P. Egger. Les deux questions en rapport avec le dispositif de traitement de l'air et le moyen de transport du gaz liquéfié, ont été posées par Pascal Girardin.

R. Longet soutient la demande de M. Lassus en indiquant que les procès-verbaux de la CIS sont en effet nominatifs et non pas des notes de synthèse, leur but est de retracer les débats et ils sont placés à ce titre sur le site internet.

Avec ces modifications, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2008 est accepté. La version modifiée sera distribuée aux membres. Elle sera publiée sur le site internet.

3. Présentation de la surveillance hydrogéologique

Surveillance des eaux souterraines (bci)

Haute surveillance (Canton)

3.1 Surveillance des eaux souterraines (bci)

R. Longet indique que ce point fait suite au souhait de la CIS d'être informée sur les aspects relatifs à la surveillance des eaux et de l'environnement en général.

R. Luttenbacher présente le concept de bci relatif à la surveillance des eaux superficielles et souterraines. Il explique notamment le programme de surveillance, les critères pour le choix des substances ainsi que les substances analysées. Trois types de surveillance sont en place:

- la surveillance du niveau des lixiviats dans la décharge; dans ce contexte, les membres de la CIS ont pu observer un contrôle effectué par deux collaboratrices du bureau CSD lors de la visite du matin;
- la surveillance des rejets de la STEP DIB;
- la surveillance des eaux de l'environnement par l'intermédiaire de 3 réseaux : Argiles de Bonfol, Cailloutis du Sundgau, Série des Vosges. Les prélèvements se font dans des forages, des sources et des ruisseaux.

Un modèle mathématique élaboré par le bureau CSD et validé par les autorités cantonales permet de faire des simulations de pollution des eaux souterraines et d'intervention par pompage dans les 2 barrières hydrauliques à l'aval de la décharge.

La diffusion de l'information au public se passe en principe par le biais de rapport thématiques (rapport intermédiaire du suivi environnemental de réalisation RISER) ainsi que par les rapports annuels

récapitulatifs du suivi environnemental de réalisation (SER). Les rapports RISER et SER sont publiés sur le site internet de bci.

Éléments discutés, questions:

En constatant que d'après la modélisation mathématique présentée, les eaux contaminées pourront être pompées, M. Lassus demande **comment ces eaux seront récupérées, stockées et évacuées?**

R. Luttenbacher répond que les eaux seraient pompées directement vers la 2^e ligne de la station d'épuration actuellement en construction. Cette installation a été dimensionnée pour le cas de figure "worst case" pour lequel la totalité des eaux souterraines transitant sous la décharge devraient être traitées. En temps normal, elle traitera les 20 m³ par jour pompés dans le forage contaminé SG19b.

E. Recchia demande quels sont les **délais entre prélèvements et analyses?**

R. Luttenbacher répond que pour les petites campagnes effectuées actuellement selon un rythme bimestriel où il n'y a que les HHV qui sont analysés, il faut compter une journée jusqu'à ce que les échantillons arrivent au laboratoire. Ensuite, les analyses se font dans les trois jours. Pour la phase de l'assainissement, bci prévoit d'avoir un laboratoire sur place dans le pavillon. Le type d'analyses qui seront effectuées sur place n'est à l'heure actuelle pas défini et dépend du laboratoire choisi. Si les analyses d'eau devaient être effectuées sur place, les résultats pourraient être disponibles dans le délai d'une à 2 journées.

J. Raymond demande s'il y a, en cas de source contaminée, **un protocole d'intervention?**

R. Luttenbacher répond que le concept de surveillance et d'intervention prévoit d'intervenir le plus en amont possible, en utilisant les barrières hydrauliques dans les Cailloutis du Sundgau, car toute pollution éventuelle transitera obligatoirement par là.

En se référant au Rapport intermédiaire 8/2008 du suivi environnemental de réalisation (RISER) du 3.11.08, et plus particulièrement au paragraphe 3 relatif aux eaux souterraines, M. Lassus demande quelles seront les **mesures que bci compte prendre en cas de dépassement des normes, notamment pour les piézomètres SG47 et SG48, avant que les opérations d'excavation ne soient engagées?**

R. Luttenbacher répond que les piézomètres SG47 et SG48 sont des forages de surveillance de l'efficacité du pompage au forage contaminé SG19b (20 m³/jour pompées depuis 2001). La situation y est stable depuis des années. La mesure à prendre a été décidée, à savoir assainir définitivement la décharge.

En se référant au RISER 10/2008M du 11.11.08 consacré au monitoring de la STEP pour le mois d'octobre 2008, M. Lassus demande **pourquoi qu'il n'y a pas eu de recherche de métaux lourds.**

R. Luttenbacher répond que le programme d'analyses des eaux de la STEP aussi bien que le suivi environnemental pour les eaux souterraines et superficielles sont définis dans le "Concept de surveillance de sécurité et de surveillance" (CSS) en vigueur élaboré par bci et validé par le Canton. Selon le CSS, les métaux lourds sont analysés tous les quatre mois uniquement.

R. Longet remercie R. Luttenbacher pour les informations importantes et précieuses.

3.2 Haute surveillance (Canton)

J. Fernex présente les aspects liés à la haute surveillance de l'assainissement de la DIB effectuée par le Canton. Cette surveillance est basée sur cinq éléments notamment, soit le contrôle de qualité, le programme analytique, le réseau de surveillance, les mesures de la qualité de l'air pour les immissions et pour les émissions. Il importe de bien distinguer les responsabilités des deux entités: les responsabilités de bci sont fixées selon les exigences du Canton et validées par celui-ci. Les responsabilités du Canton consistant en la surveillance administrative et la haute surveillance technique de l'environnement, sont validées par les experts internes ou externes au Canton.

Enfin, J. Fernex précise qu'au moment du passage à la phase d'excavation, le programme de surveillance sera adapté en fonction du suivi des opérations liées à cette phase.

M. Lassus trouverait intéressant que sur le site internet de la CIS figure **un lien sur le site internet du Canton relatif à la DIB.** J. Fernex répond que c'est déjà le cas. Toutefois, le site DIB du Canton n'a pas été mis à jour depuis un certain temps. Une actualisation est en cours d'élaboration et devrait être prête pour début 2009.

S'agissant de l'extension de la liste des substances, M. Lassus demande **sur quels critères ces substances ont été sélectionnées?**

J. Fernex répond que les critères sont choisis principalement sur la base des éléments connus relatifs aux déchets de l'industrie chimique, y compris d'autre type d'industries qui auraient pu déposer leurs déchets à Bonfol. En parallèle, plusieurs éléments sont pris en compte, comme par exemple la toxicité et la dangerosité liées aux substances et la potentialité de trouver de telles substances dans cette décharge. S'agissant de l'exemple des pesticides chlorés, il est connu que la production de lindane et de DDT dans la chimie bâloise était importante. Néanmoins, il ne s'agit probablement pas d'un polluant significatif dans le cadre de la DIB. Il s'agit de substances relativement peu mobiles dans les eaux souterraines. On ne s'attend pas à de métaux lourds "exotiques".

S'agissant du lindane, M. Forter remarque que cette substance ne vient pas de l'industrie chimique bâloise. En revanche, il y a d'autres pesticides pour lesquels il serait intéressant de connaître les paramètres, pour comparaison.

M. Lassus demande, si, en cas de **dépassements au niveau de paramètres qui ne sont pas prévus au protocole**, comment le Canton agira. Il est de l'avis que dans un tel cas, la CIS et bci devraient être prévenues de manière à ce que des mesures appropriées soient prises.

J. Fernex répond que les résultats d'analyses sont évalués immédiatement dès leur réception. En cas de détection d'une anomalie ou d'un dépassement d'une quelconque valeur, des mesures immédiates selon la gravité du cas seront évidemment directement mises en place. Les données (publiques) sont communiquées immédiatement à bci et aux communes voisines de Bonfol. En ce qui concerne les autorités françaises, les données sont transmises à la Sous-Préfecture d'Altkirch qui coordonne l'information à ce niveau.

M. Forter ne comprend pas la différence entre bci et le Laboratoire cantonal en ce qui concerne le **seuil de quantification**. J. Fernex précise que pour les solvants chlorés, le laboratoire de bci a défini un seuil de 0.5 µg/l qui a été accepté dans le Concept de surveillance et de sécurité (CSS), document de référence. De son côté, le Canton utilise une valeur de 0.1 µg/l.

M. Forter indique que le seuil de 0.5 µg/l ne correspond pas à l'état de la technique.

Tant que le site internet DIB du Canton n'est pas mis à jour, M. Forter demande à ce que les résultats d'analyses depuis le 30.5.2007 (dernière publication) lui soient transmis dès que possible.

Se référant aux **prélèvements dans des eaux souterraines ne faisant pas ou plus partie du réseau de surveillance**, M. Heyer demande une explication à ce sujet.

J. Fernex répond que le réseau de surveillance de bci a évolué. Certains paramètres ont été abandonnés, certains rajoutés. Il s'agit principalement des piézomètres dans les argiles de Bonfol dans la partie sud, qui ne font plus partie de la surveillance habituelle par bci et qui sont surveillés occasionnellement par le Canton.

R. Longet observe qu'en plus de la haute surveillance, le Canton exerce un complément à la surveillance effectuée par bci.

J. Fernex précise qu'effectivement en plus de l'exercice de la haute surveillance, le Canton réalise une surveillance des eaux comme il le fait sur l'ensemble du Canton (surveillance environnementale). A Bonfol, il fait les deux choses et ceci de manière plus approfondie, notamment à cause des enjeux.

M. Forter demande où en est le dossier relatif aux **analyses par screening selon la méthode du Prof. Oehme**.

J. Fernex répond que les discussions avec le Prof. Oehme sont encore en cours entre les trois parties concernées. Selon la convention du 11.1.2008, la première campagne devra être réalisée avant le début des travaux, soit en 2009. Pour le moment, il n'y a pas de contrat signé. Un certain nombre de points sont en cours de discussion entre le Canton, bci et le Prof. Oehme. Pour le Canton, la question principale est de savoir quel rôle le Canton va jouer et quel regard il peut avoir sur ce qui va se faire. Le reste fera l'objet d'une discussion entre bci et le Prof. Oehme.

R. Luttenbacher ajoute que des séances entre bci et le Prof. Oehme d'une part et entre le Canton et le Prof. Oehme d'autre part ainsi qu'entre bci et le Canton ont eu lieu.

J.-C. Hennet demande si le Prof. Oehme travaillera sous l'égide du Canton ou de bci.

J. Fernex répond qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de réponse à cette question.

R. Longet conclut la discussion en observant que la question est posée. Quant à la réponse, elle n'est pas connue pour le moment.

4. Film documentaire de la CIS

R. Longet rappelle le contexte de ce sujet. Depuis la dernière séance du 19 septembre, le groupe de travail désigné à cet effet s'est réuni le 22 octobre 2008. Le mémo y relatif, résumant la discussion entre les personnes présentes à cette occasion, a été distribué à tous les membres de la CIS.

En rappelant les décisions du Groupe de travail, R. Longet résume qu'il s'agit dès lors de trouver un financement du budget prévu se montant à env. 4 x 15'000 francs.

Selon les informations actuellement à disposition de R. Longet, le Canton du Jura pourrait éventuellement prendre sa part tel que prévu, ainsi que le Collectif Bonfol, à hauteur de 5'000 – 7'000 francs. Eventuellement, la commune de Bonfol ainsi que les autorités françaises pourraient prendre en charge un montant moins important. Le but principal reste que les membres de la CIS se reconnaissent dans ce que le groupe de travail propose.

J.-P. Egger informe qu'une discussion au sein du Collectif Bonfol a eu lieu à ce sujet. Le Collectif propose que la recherche de fonds soit coordonnée par le Président. S'agissant du cofinancement, le Collectif Bonfol, même si J.-P. Egger ne dispose pas encore des réponses de tous les membres, pourrait être prêt à cofinancer le projet de film à hauteur de 10% du montant total, soit CHF 5'000 – 7'000, selon les disponibilités des membres.

R. Longet se tient volontiers à disposition pour coordonner la recherche de fonds. Il demande quelles seraient les disponibilités du Canton.

J. Fernex précise que le budget 2009 est déjà établi; il est toutefois possible, qu'il reste une marge de manœuvre en cours de route. La proposition devrait être faite au Département.

R. Longet rappelle la position de M. Fischer exprimée lors de la séance du Groupe de travail. L'aspect cofinancement ne posait pas de problème de fond à bci. Il importe à M. Fischer que ce soit un film crédible, fait par une journaliste qui ne remue pas l'histoire, mais qui va restituer un contexte.

R. Luttenbacher précise la position de bci dans le sens où ce serait un film où tout un chacun peut s'exprimer, seulement il ne doit pas s'agir d'un film polémique. S'agissant de la contribution financière, bci était partie sur un quart du montant total (15'000 francs).

J. Raymond signale qu'il a transmis les conclusions du groupe de travail au Président du Conseil général du Territoire de Belfort ainsi qu'à la Vice-présidente chargée de l'environnement. Pour l'heure, il n'a pas reçu de réponse. Il en a fait de même pour le Conseil régional de Franche-Comté. Les budgets sont avancés. Pour aller de l'avant, J. Raymond propose d'adresser un courrier officiel aux Présidents des Conseils mentionnés.

R. Longet propose un calcul de pourcentage, p.ex. en comptant 50% pour bci et Canton (entités fondatrices), 8% pour chaque collectivité française, 1% pour chaque commune.

J.-R. Frisch pense que les collectivités françaises sont évidemment disposées à participer aux travaux de la CIS. Il est d'accord avec le bien fondé de ce film, mais il estime toutefois qu'un financement de la part des communes françaises est exclu, puisqu'il considère que ces dernières subissent la chose.

Pour R. Longet, il y a deux logiques qui pourraient freiner le projet. D'une part, celle que J.-R. Frisch vient de formuler, d'autre part celle de bci, ne souhaitant pas remuer le passé et confronter les visiteurs à des choses révolues. Le groupe de travail a défini une autre approche: un film cofinancé par le plus de partenaires possibles qui reconstitue comment le projet actuellement réalisé a été mis en place. Ce serait dommage que la réalisation du film soit vouée à l'échec à cause d'un problème de financement ou que les communes renoncent à être parties prenantes même pour un montant symbolique.

H. Ecoffey rejoint les propos de J.-R. Frisch. Selon sa perception, les communes participent aux travaux de la CIS, mais les conseils communaux ne vont pas être convaincus de la nécessité d'un financement du film prévu, l'intérêt du citoyen du village n'étant pas très conséquent.

En se référant au budget de la CIS qui a d'ailleurs toujours été respecté et qui est soumis chaque année à bci, J.-R. Frisch propose de faire une demande à bci afin d'augmenter le budget. bci avait toujours dit qu'elle était prête à considérer des projets formulés de manière précise.

R. Longet prend acte de cette proposition.

En résumant la discussion, R. Longet indique qu'il rédigera des courriers adressés aux entités, membres de la CIS, afin de trouver le budget prévu. Il a pris note qu'il a été mandaté coordinateur pour la recherche des fonds.

5. Divers, prochaine séance

R. Longet informe que C. Tolusso, représentant suppléant de **Greenpeace**, a quitté cette institution. Greenpeace a désigné comme nouvelle suppléante au sein de la CIS Mme **Nadia Boehlen**.

S'agissant **des séances 2009**, les dates et l'horaire ci-après sont arrêtés:

- 🕒 **13 mars 2009**
- 🕒 **5 juin 2009**
- 🕒 **18 septembre 2009**
- 🕒 **11 décembre 2009**

Des séances supplémentaires sont toujours possibles.

Horaire:

Visite du site: 10h00 – 11h25

Séance: 11h30 – 13h00

Un repas à l'issue de la séance est prévu et aura lieu en fonction des disponibilités.

En cas de besoin, la séance pourra se poursuivre l'après-midi.

Complément d'autorisation de construire

Demande des permis de construire complémentaires relatives au traitement des effluents gazeux et à la construction de la halle des sols: M. Forter remarque que le Collectif Bonfol a étudié les rapports relatifs aux deux demandes de permis. Il ne s'opposera pas aux constructions prévues.

Fin de la séance: 15h15

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind

Annexes:

- Présentations bci et Canton